

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 033/2013 : "subventions aux associations à caractère scolaire".

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE

La Commission Scolaire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2013 :

	<u>2013</u>	2012
UNSS – ASSU	487 €	481 €
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	64 €	63 €
Coopératives scolaires	3,44 <i>par enfant</i>	3,40 € <i>par enfant</i>
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	9,44 <i>par enfant et</i>	9,32 € <i>par enfant</i>
Pour Noël	4,19 <i>par enfant</i>	4,14 € <i>par enfant</i>

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, **ATTRIBUE** les subventions pour 2013 comme suit :

	<u>2013</u>	2012
UNSS – ASSU	487 €	481 €
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	64 €	63 €
Coopératives scolaires	3,44 <i>par enfant</i>	3,40 € <i>par enfant</i>
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	9,44 <i>par enfant</i>	9,32 € <i>par enfant</i>
Pour Noël	4,19 <i>par enfant</i>	4,14 € <i>par enfant</i>